

MAIRIE D'ARTIGUELOUVE



PYRENEES-ATLANTIQUES



Objet : Recensement de la population 2023 sur ARTIGUELOUVE

Cette année, la commune ARTIGUELOUVE réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre.

L'ensemble des logements et des habitants seront recensés par trois agents recenseurs recrutés par la commune et munis d'une carte tricolore, à compter du 19 janvier jusqu'au 18 février 2023.

Un courrier d'information sur l'opération de collecte sera déposé dans votre boîte aux lettres avant le 19 Janvier. Puis, entre le 19 et le 20 Janvier, l'agent recenseur de secteur vous fournira une notice d'information avec vos codes d'accès, soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser sur le site dédié :

le-recensement-et-moi.fr.

(Ce document est indispensable, gardez-le précieusement).

Privilégier le questionnaire par internet ! Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Nota : Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires «papier» pourront vous être remis par l'agent recenseur qui conviendra d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Si vous n'avez pas effectué la démarche en ligne avant le lundi 23 janvier, vous recevrez une visite de l'agent recenseur.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques **sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, **et les logements**...

Les résultats du recensement sont essentiels car ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Identifier les besoins en termes d'équipements publics collectifs (transports, école, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Protection des données personnelles : Nous tenons à préciser que vos informations personnelles sont protégées car les questionnaires restent confidentiels et seront remis à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent la vie privée. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires sont tenues au secret professionnel.

Nota : En cas d'absence pendant la période de collecte, merci de prendre contact avec l'accueil de la Mairie au 05.59.83.03.92 ou par courriel mairie.accueil@artiguelouve.fr pour demander vos codes d'accès afin de vous recenser en ligne.

La municipalité d'Artiguelouve vous remercie par avance de l'accueil qui sera réservé aux agents recenseurs.